



CODE DE CONDUITE DU PARTICIPANT

**EXTRAIT DE LA POLITIQUE POUR UN
MILIEU D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL
EXEMPT DE VIOLENCE ET DE
HARCÈLEMENT**

Adoptée le 14 avril 2025

Initiales _____

CODE DE CONDUITE DE LA PARTICIPANTE/PRATQUANTE ET DU PARTICIPANT/PRATIQUANT :

Pour bénéficier de façon optimale de la pratique du loisir, la participante/pratquante ou le participant/pratiquant doit avoir une attitude et un comportement qui découlent du plus pur esprit de coopération ou de camaraderie.

L'important demeure la manière dont elle ou il pratique l'activité. Elle ou il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un loisir. Pour obtenir le maximum de plaisir, toute participante/pratquante et tout participant/pratiquant devra :

- a. Danser pour s'amuser en se rappelant que la pratique du loisir n'est pas une fin, mais un moyen ;
- b. Observer rigoureusement les règles et la charte de l'esprit de coopération ;
- c. Accepter et respecter en tout temps les décisions des formateurs ou enseignants, chorégraphes, et juges s'il y a lieu ;
- d. Respecter en tout temps les formateurs ou enseignants, chorégraphes, juge(s), les autres participants/pratiquants ou participantes/pratiquantes et leurs partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis ;
- e. Toujours rester maître de soi ;
- f. Avoir une conduite exemplaire sur et hors des lieux de pratique en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème ;
- g. Respecter son formateur ou enseignant, chorégraphe et ses dirigeants, et suivre leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être ;
- h. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme ;
- i. Refuser et ne pas tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconque stimulant dans le but d'améliorer la performance ;
- j. Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai au formateur, à l'enseignant ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard ;
- k. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, enseignants ou formateurs, chorégraphes et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer un autre participant/pratiquant ou participante/pratquante ;
- l. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

Signature

Date

Initiales _____